

D10. Écarts et avis

Que feriez-vous si un problème survenait ?

Certains producteurs peuvent passer leur vie sans être confronté à un problème de résidu ou d'aiguille de seringue cassée. L'un des buts du programme AQC^{MD}, toutefois, est d'évaluer ce que les producteurs feraient si un problème survenait dans leur ferme. Tout au long du *Cahier d'évaluation de la qualité à la ferme*, on vous répétera donc la question «Que feriez-vous si un problème survenait?».

Pour répondre à cette question, les producteurs doivent envisager comment ils répondraient à un danger précis, dans le cas où leur protocole ne leur aurait pas permis d'éviter ce danger. Dans les programmes HACCP, on parle ici d'écarts. Le programme AQC^{MD} parle aussi des procédures d'évaluation et de réponse aux écarts mises en place par les producteurs. Bien qu'on élabore les protocoles pour réduire au maximum les risques, ceux-ci ne garantissent pas qu'un problème ne se produira jamais.

En élaborant vos protocoles, rappelez-vous que vous devez noter dans un registre tous les écarts. Peu importe la façon dont vous résoudrez ce problème, vous aurez appliqué une mesure corrective. Quels que soient les mots employés, la réponse à la question «Que feriez-vous si un problème survenait?» sera votre plan d'action pour répondre à tout problème (écart) qui risquerait d'affecter la salubrité de la chaîne alimentaire et pour le résoudre (mesure corrective). On consignera les écarts et les mesures correctives dans chacun des registres concernés par ces écarts (le *Registre des traitements d'un animal ou d'un enclos* pour les écarts reliés aux traitements comme les aiguilles cassées, le *Registre de mélange des aliments et séquençage* pour les écarts reliés aux aliments, etc.). Sinon, vous pouvez simplement consigner les écarts et leurs mesures correctives dans un dossier que vous avez créé précisément à cet effet.

Pour répondre à la question «Que feriez-vous si un problème survenait?», établissez d'abord votre procédure d'évaluation et de réponse aux écarts. Comment ferez-vous pour déterminer ce qui exactement s'est mal passé? Comment corrigerez-vous ce problème? Vous devez vous préparer à répondre à ces questions avant qu'un animal affecté ne sorte de votre ferme. Vous devez également vous préparer à réagir à un problème dans le cas où l'animal affecté aurait déjà été expédié.

Le programme Assurance qualité canadienne^{MD} et tous les programmes de la salubrité des aliments à la ferme du Canada se basent sur le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) mis en œuvre par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le PASA est le programme utilisé par l'ACIA pour aider les usines de transformation à élaborer leur propre programme HACCP. Si l'on s'en tient au PASA, il faut connaître dans ce cas-ci les procédures de «rappels». En ce qui nous concerne, nous parlerons plutôt d'avis parce qu'il sera probablement impossible de «rappeler» les porcs une fois qu'ils ont quitté la ferme. Dans votre plan de correction des écarts, vous devez prévoir à qui vous parlerez pour résoudre le problème et pour signaler que des animaux ont peut-être été expédiés avec des résidus ou des aiguilles cassées.

À chaque fois que cette question surgit, les producteurs doivent d'abord imaginer le pire puis élaborer un plan d'urgence au cas où cette situation se présenterait. Vous trouverez ci-dessous plusieurs points à considérer dans l'élaboration de votre plan d'urgence. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle vous servira de guide pour élaborer vos protocoles.

- Quels registres tiendriez-vous?
 - Registre des écarts?
 - Registre des mesures correctives aux écarts?
 - Registre des communications?



- Quel problème pourrait survenir dans cette situation?
 - Les mauvais aliments distribués aux animaux?
 - Les mauvais médicaments ou la mauvaise posologie administrés aux animaux?
 - Aiguille cassée?
 - Retraçage des porcs traités?
 - Analyse de sulfaméthazine positif
 - Expédition d'un animal traité?
- Quels registres consulteriez-vous?
 - Registre de mélange et de séquençage des aliments?
 - Registre des traitements d'un animal ou d'un enclos?
 - Registre des traitements en cours?
- Comment corrigeriez-vous le problème?
 - Retrait de l'aliment?
 - Identification des animaux? Comment?
- Comment détermineriez-vous le délai d'attente additionnel des porcs affectés?

- Comment identifieriez-vous les animaux affectés?
 - Individuellement? Par enclos? Par salle?
 - Au moyen d'étiquettes? À l'aide d'un marqueur pour bétail?
- Qui appelleriez-vous?
 - Votre coordonnateur provincial?
 - Votre vétérinaire?
 - L'usine de fabrication d'aliments?
 - Votre conseiller?
 - Le transporteur de porcs?
 - L'abattoir?
 - Agence de commercialisation?
- Chaque fois que vous notez un problème d'écart, indiquez l'erreur en question et la façon dont vous l'avez corrigée dans le Registre des mesures correctives aux écarts ou dans le registre que vous avez créé pour la question. Bien indiquer dans votre protocole où vous gardez le registre en question.